

Mission Interface



Accompagner
les publics précaires de plus de 60 ans
ou en situation de handicap

Sollicitation

- Prise de contact
- Évaluation de l'éligibilité de la personne au dispositif Interface



Travailler sur le projet

- Définition avec la personne accompagnée et le-la référent-e social-e d'un projet de sortie de l'urgence sociale
- Entretiens avec la personne et le-la référent-e, visites de structures, levée des freins



Restaurer l'éligibilité

- Appui aux démarches administratives, ouverture de droits, renouvellement des papiers d'identité, etc.

La Mission Interface réunit une équipe de coordination médico-sociale pour accompagner les publics précaires réguliers, de plus de 60 ans ou en situation de handicap.

Son rôle

En lien avec le secteur du handicap et de la personne âgée et les acteurs du financement des établissements médico-sociaux

- **Organisation des visites** de structures médico-sociales, en faisant tiers dans la relation entre le-la travailleur-se social-e et la personne accompagnée
- **Information et développement des compétences** de l'ensemble des acteurs sur les droits des personnes âgées et des personnes handicapées
- **Réponse sur sollicitation** à une problématique liée à la situation de la personne (ou une intervention en synthèse)
- **Co-accompagnement**, à tout moment du suivi, que le projet de sortie soit amorcé ou non



Construire un relais

- Pour consolider l'orientation, recherche de relais de proximité : travailleur social de secteur, tuteur, famille, etc.

Accompagner vers la structure d'accueil

- Rencontre avec l'équipe d'accueil
- Sensibilisation de l'équipe à l'accueil des personnes sans-domicile
- Accompagnement à la visite de préadmission



Conditions d'éligibilité

Public régulier sur le territoire

- + **Personne accompagnée** par un acteur de la veille sociale avec un-e travailleur-se social-e référent-e
- + **Avoir plus de 60 ans ou, pour les personnes en situation de handicap**, avoir entre 18 et 59 ans, avec un handicap perçu par le-la travailleur-se social-e ou reconnu par la MDPH



Actions de sensibilisation spécifiques

- **Droits des personnes âgées et personnes handicapées** à destination des professionnel·les de l'urgence sociale
- **Accueil des personnes sans-domicile en ESMS**, à destination des professionnel·les des ESMS
- **Ptit dej'** pour informer sur la péri-mortalité à destination des personnes accompagnées

Contact 06 45 82 81 67
mission.interface@samusocial-75.fr

Je partage mes informations

J'accepte que le Samusocial partage les données strictement nécessaires à la coordination de mon accompagnement médical, médico-social/social avec d'autres professionnels de santé et assimilés (psychologue par exemple) ou d'autres professionnels qui m'accompagnent (intervenant social, juriste, conseiller d'insertion professionnelle etc.) qui utilisent des outils sécurisés pour préserver la confidentialité de mes informations.

J'accepte que mes données (données sur mon accompagnement social et sur ma prise en charge médicale) soient utilisées, sans qu'on puisse me réidentifier, par les chercheurs du Samusocial pour améliorer la prise en charge et l'accompagnement des personnes sans domicile. Ces projets de recherches seront présentés sur le site internet de l'Observatoire du Samusocial de Paris.

samusocial.paris/observatoire

date

nom

prénom

signature

Une donnée personnelle, c'est quoi ? Pour votre accompagnement et pour assurer sa mission d'intérêt public, le Samusocial a besoin de renseignements vous concernant. Ces renseignements sont des « données personnelles » (par exemple : nom, prénom, date de naissance, parcours de vie, état de santé, famille...).

Droits des personnes accompagnées

- Règlement de fonctionnement
- Charte des droits et des libertés de la personnes accueillie
- Recours à une personne qualifiée : les « personnes qualifiées », conformément l'article L.311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), vous accompagnent pour faire valoir vos droits lors d'un malentendu avec la structure. Afin d'avoir un avis consultatif, vous êtes libre de choisir et d'adresser un courrier nominatif à une personne présente dans la liste des personnes qualifiées décrétées par le conseil départemental. Ces éléments sont consultables sur demande aux coordinateur.ices.

Pourquoi mes données personnelles sont utilisées ?

Ces données sont aussi utilisées afin que le Samusocial améliore sa qualité d'accueil pour qu'il soit le plus adapté à vos besoins en faisant notamment des recherches et des statistiques. Les données personnelles ne sont plus accessibles deux ans après votre départ du Samusocial. Vous avez le droit de ne pas donner certains renseignements. Si vous refusez de les donner, le Samusocial vous dira quelles sont les conséquences. Seules les personnes qui vous accompagnent peuvent voir vos données personnelles et certaines autorités publiques uniquement quand c'est imposé par la loi.

Quels sont mes droits sur mes données ?

- Vous avez des droits sur vos données :
- vous pouvez consulter votre dossier ;
 - vous pouvez modifier vos données personnelles ;
 - vous pouvez demander au Samusocial de Paris d'effacer vos données.

Vous pouvez poser des questions au Samusocial sur vos données, auprès de : votre coordinateur de parcours, par mail dpo@samusocial-75.fr, par courrier Délégation à la protection des données, Samusocial de Paris – 15, rue Jean-Baptiste Berlier – 75013 Paris. Si ces réponses ne vous conviennent pas, vous pouvez appeler la CNIL au 01 53 73 22 22 ou écrire sur le site [cnil.fr/fr/plaintes](https://www.cnil.fr/fr/plaintes)

www.samusocial.paris



samusocialParis

bellaville.eu 2024